Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_01-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 28 octobre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2026

BÂTIMENT DE LA MER - POSITION DE PRINCIPE SUR LE DEVENIR ET CONTINUITÉ DES ÉTUDES

RAPPORT N°01/09/2026

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_01-DE

Opération	441INVV00 – ECONOMIE - FONCIER ECONOMIQUE - Autres			
Nature	2031 – Frais d'études			
Montant	**Budget**	**Mandaté/Engagé**	**Disponible**	**Reste**
39 600,00 €	16 200,00 €	0 €	16 200,00 €	-23 400,00 €

Depuis le départ de l'UCPA en 2021, le bâtiment d'environ 4 000 m² est en grande partie inoccupé. La Commune ne peut supporter financièrement l'entretien et la rénovation d'un tel bâti. Fort de ce constat, il est apparu nécessaire de lancer une consultation de la population sur le devenir de ce bâtiment avec l'aide de Brest Métropole Aménagement (BMA).

Afin de travailler un scenario, il a fallu en 2021 et 2022 commencer par les diagnostics succincts des différentes constructions. En 2023, des réunions publiques ont permis d'identifier ce que la population ne souhaitait pas le futur du bâtiment.

À partir de là, BMA, en 2024, a travaillé sur le scenario avec une équipe de maîtrise d'œuvre et un économiste pour le chiffrage. Le scenario était le suivant :

- Bâtiment A (côté ouest) : restaurant à l'étage et cellules économiques au RDC
- Bâtiment B (milieu) : salle multifonctions
- Bâtiment C (côté Est) : cellules économiques en RDC et logements saisonniers aux étages.

Cette proposition était estimée à 10 millions d'euros.

Ce montant représente la rénovation globale des bâtiments communaux suite au schéma directeur. Par conséquent, il paraissait inconcevable pour la Commune d'investir une telle somme.

Ce scenario a été présenté en ateliers aux élus du mandat précédent et au groupe d'habitants constitué pour l'occasion. Ces ateliers ont permis l'évolution de ce schéma en 2025.

Un consensus en est sorti sur le scenario suivant :

- Bâtiment A (côté ouest) : restaurant à l'étage et cellules commerciales au RDC avec vente du bâtiment via un appel à projet
- Bâtiment B (milieu) : démolition pour donner une respiration sur l'arrière-port et en faire une place de convivialité et d'animations
- Bâtiment C (côté Est) : propriété de la Commune avec des fonctions restant à définir.

Suite aux élections municipales de 2026, ce scenario a été présenté aux nouveaux élus lors de la Commission plénière du 28 septembre 2026.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'entériner le scenario suivant :
    - Bâtiment A (côté ouest) : restaurant à l'étage et cellules commerciales au RDC avec vente du bâtiment via un appel à projet
    - Bâtiment B (milieu) : démolition pour donner une respiration sur l'arrière-port et en faire une place de convivialité et d'animations
    - Bâtiment C (côté Est) : propriété de la Commune avec des fonctions restant à définir.
- De poursuivre ce projet avec Brest Métropole Aménagement pour un montant de 33 000 € HT, le montant sera inscrit sur les crédits 2027 sur l'opération 441INV00 au 2031 ;
- De mettre en place un COPIL élus qui intégrera aux phases cruciales le groupe d'habitants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_01-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**01/09/2026**
Réunion du 04 novembre 2026

BÂTIMENT DE LA MER - POSITION DE PRINCIPE SUR LE DEVENIR ET CONTINUITÉ DES ÉTUDES

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Franck DAOUBEN, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Camille SORDET donne procuration à Muriel COLLOMBAT
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Florence MORIZE donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURVENNEC donne procuration à Martine KERFOURN

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'entériner le scenario suivant :

- Bâtiment A (côté ouest) : restaurant à l'étage et cellules commerciales au RDC avec vente du bâtiment via un appel à projet.
- Bâtiment B (milieu) : démolition pour donner une respiration sur l'arrière-port et en faire une place de convivialité et d'animations.
- Bâtiment C (côté Est) : propriété de la Commune avec des fonctions restant à définir.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_01-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de poursuivre ce projet avec Brest Métropole Aménagement pour un montant de 33 000 € HT, le montant sera inscrit sur les crédits 2027 sur l'opération 441INV00 au 2031.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal décide de mettre en place un COPIL élus qui intégrera aux phases cruciales le groupe d'habitants.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_01-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	Procuration à CATTIN J.Luc
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	Procuration à KERFOURN Martine
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à COLLOMBAT Muriel	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			